

Neuchâtel, le 12 décembre 2016

Retour sur la session des 6 et 7 décembre du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 6 et 7 décembre 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Le canton de Neuchâtel souffrirait-il d'un mal incurable, son parlement, comme le suggèrent quelques articles de presse ? Ou, comme l'avancent d'autres, doit-on chercher l'origine du blocage actuel des discussions sur le budget de l'État dans l'existence même des partis politiques ? Là où il eût été opportun de chercher et comprendre les causes d'un mal réel, il apparaît décidément davantage dans l'air du temps de fabriquer des boucs émissaires. Preuve, malheureusement, que les discours et analyses simplistes ne sont plus limités au monde politique mais sont désormais bien ancrés un peu partout dans notre société.

Car si, dans les débats du Grand Conseil, certains ont choisi de voir l'expression des dogmatismes des partis en place, il n'est pas interdit de prêter l'oreille à celles et ceux qui y voient la simple, mais non moins problématique, expression des tensions vives, politiques comprises, qui animent notre société. Et de cela, le groupe socialiste est bien conscient et il affiche, dès lors, sa volonté de faire bien plus que défendre la voix de celles et ceux qui lui ont apporté leur confiance.

Au travers de presque quatre années de législature, des presque trois que je le suis de près, le groupe socialiste a toujours pris soin, plus encore aujourd'hui quand les discussions sur le budget de l'État sont au point mort, de défendre davantage qu'une certaine idée toute théorique de l'État et de la société. Si, comme l'a rappelé la présidente du groupe, notre compréhension de l'État ne peut se limiter à une alignée de charges, d'équivalents plein temps, de subventions ou de recettes, c'est que derrière ces expressions, au-delà du discours convenu, se trouvent bel et bien des vies. Des vies tantôt malmenées, tantôt plus favorisées, mais des vies toujours. Et c'est bien pour celles-ci que le groupe socialiste a tracé des lignes rouges au cours des discussions sur le budget, mais aussi déjà lors des travaux de commission.

L'octroi de privilèges fiscaux supplémentaires, symboliques pour la droite, synonymes de 4 millions de pertes pour l'État (plus environ 2,5 millions pour les communes), doit-il remettre en cause l'aide apportée à des vies déjà chahutées aujourd'hui ? Non, bien évidemment ! C'est pourquoi le groupe socialiste a déposé plusieurs propositions de recettes supplémentaires. Des propositions raillées puis rejetées par la majorité. Des propositions qui épargnaient pourtant la classe moyenne. Des propositions qui visaient à compenser les exagérations incompréhensibles de la majorité. Des propositions qui tendaient enfin et plus que tout à éviter que l'État n'ait à couper davantage. Ne pas couper davantage, car dans son rôle d'exécutif devant transiger avec une majorité bourgeoise, le Conseil d'État a déjà fait sa part du travail. Au point que le groupe socialiste, mais aussi le Congrès du 12 novembre du Parti socialiste neuchâtelois, ont réclamé des limitations dans les efforts demandés par le gouvernement pour affronter la crise. Dès lors, et au vu de la tournure prise par les discussions sur le budget, condamner tout un parlement ou écrire qu'il s'agit d'une simple querelle partisane préélectorale tient au mieux du grand ridicule. Au pire...

À jouer les faiseurs de rois, on y perd son objectivité.

Alors que la séance de jeudi s'annonce incertaine, une vérité ne varie pas : le groupe socialiste défend et défendra demain encore les valeurs qui l'animent, dans un esprit d'ouverture républicain mais sans jamais se renier.

Yann Hulmann, coordinateur politique

Budget 2017 (16.040)

La crise appelle à davantage de solidarité, non l'inverse

La députée Martine Docourt Ducommun, cheffe de groupe, a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Entre un taux de chômage élevé en regard de la moyenne suisse, une crise économique fragilisant les entreprises actives dans l'exportation, des Chambres fédérales qui ne tiennent pas compte des spécificités de notre canton dans leurs décisions et, finalement, la majorité de notre parlement pour qui la rigueur comptable et l'écrasement de la gauche sont l'unique et sacro-saint credo, il est difficile pour le canton de Neuchâtel d'aller de l'avant en cette fin d'année 2016.

Dans ce contexte, il nous apparaît primordial de réaffirmer le rôle et les raisons d'être de l'État. Une chose est claire, l'État ne se définit pas en nombre d'équivalents plein-temps, pas plus d'ailleurs qu'il ne se limite au cumul des charges, des subventions et des recettes. L'État se définit au travers de son action, des missions qu'il se doit d'assurer, comme celles de promouvoir l'égalité des chances au travers d'un système de formation de qualité, de garantir l'accès à tous à un système de santé qui n'opère pas de sélection entre les patients, mais aussi de promouvoir une vie culturelle dynamique et variée, par exemple.

Alors qu'à Berne la politique des petits copains du domaine des assurances s'affiche désormais ouvertement à la tête des deux Chambres fédérales, les assurances annonçaient en novembre dernier une énième augmentation des primes maladie. Plus récemment, appliquant la logique libérale qui lui est chère, le Conseil national décidait de faire payer la facture de la hausse des primes aux contribuables, en réduisant les subsides. Une mesure destinée à limiter les hausses dans ce domaine, nous dit-on... Une parfaite transcription du petit manuel du lobbyiste en assurance-maladie, se dit-on ! Car si les coûts et donc les primes augmentent, c'est bien évidemment la faute des assurés... Ni la concurrence voulue par la droite, ni le coût des médicaments n'y sont pour quoi que ce soit. Seule l'attitude inconséquente des assurés, plus encore s'ils sont romands, est à pointer du doigt.

À Neuchâtel, il y a aussi des assurés et il y a aussi un parlement. Et au vu de la composition du Grand Conseil, il n'y a aucune raison que la logique « assureur maladie » ne s'applique pas. À Neuchâtel, il y a bien un Conseil d'État, mais force est de constater qu'à éponger et éponger encore, il s'est épuisé et d'éponge il n'a même plus à jeter. Il revient donc au groupe socialiste de dire stop, de dénoncer l'enrichissement de quelques-uns sur le dos d'une majorité manipulée. Car, oui, être élus socialistes implique d'être là pour fixer des limites, des limites aux dérives du tout-à-l'économie, mais aussi d'être là où les discours outrés ne suffisent plus.

Nous sommes persuadés qu'en période de crise, l'État doit montrer les signes de sa volonté de se consolider pour maintenir la cohésion sociale, et non de se désolidariser de celles et ceux pour qui cette cohésion a le plus de sens. Diminuer les subsides LAMal en limitant le nombre de bénéficiaires, réduire dans les mesures d'insertion alors qu'il est toujours plus difficile de s'insérer dans le milieu du travail, mais aussi changer les règles en matière d'octroi de l'aide matérielle sont des éléments à propos desquels la version initiale du budget du Conseil d'État est inacceptable.

Lors du débat sur le premier volet d'assainissement, nous avons martelé qu'aucun redressement des finances ne pouvait se faire sans augmentation de recettes. Nous ne pouvons que regretter que ce message n'ait, une fois de plus, pas été entendu par le Conseil d'État et encore moins par la droite de cet hémicycle. Nous en

prenons acte, mais nous nous interrogeons. Comment le Conseil d'État peut-il multiplier les appels solennels, répéter à l'envi que notre canton a besoin de se réinventer alors que dans la situation actuelle, il manque d'imagination ?

Pourquoi aucune ou si peu de mesures présentées par le Conseil d'État ne vont-elles dans le sens d'un projet de relance ? Résister, mais aussi rebondir face à une conjoncture difficile, ne peut se faire qu'avec une approche déterminée, audacieuse. Pourquoi ne pas investir dans l'innovation pour stimuler notre économie ? Pourquoi ne rien proposer dans le domaine des énergies renouvelables ou encore dans le domaine des économies d'énergie, pour développer certains secteurs de notre économie ? Pourquoi ne pas augmenter les subventions dans le domaine de la culture, sachant qu'un retour sur investissement est à imaginer ?

Faire face aux difficultés annoncées en acceptant de le faire avec moins ! Réduire pour se renforcer au lieu de renforcer pour rebondir. Voilà ce que nous propose le gouvernement. Ce constat, nous ne l'acceptons pas. Nous sommes convaincus qu'il existe des mesures qui permettent d'augmenter les revenus sans alourdir significativement la charge des classes moyennes, ceci même en situation difficile. Dans ce sens, nous avons déposé toute une série d'amendements et propositions. Des amendements et propositions qui ont été refusées par la majorité des commissaires.

À partir de là, comment demander au groupe socialiste d'accepter des coupes qui péjoreront le quotidien d'un grand nombre d'habitantes et habitants de notre canton ? Alors même que nos amendements permettent d'augmenter les recettes sans accabler celles et ceux qui contribuent déjà énormément en regard des moyens qui sont les leurs.

Parlons maintenant dialogue social. Lors des débats sur les budgets des années précédentes, nous avons répété encore et encore qu'un accord devait être trouvé avec les syndicats. Une fois de plus, notre appel a eu de la peine à être entendu. La grève menée par les enseignants a, dans un premier temps, mis en lumière la difficulté qu'éprouve le Conseil d'État à mener des négociations. Nous ne pouvons que regretter que les enseignants aient dû passer par la case grève pour obtenir des améliorations de conditions de travail qui ne peuvent qu'améliorer la qualité de l'enseignement et donc la formation des enfants de notre canton. Bien que la grève n'ait pas été reconduite, nous ne pouvons que constater que des dégâts ont été faits dans le corps enseignant et que la confiance doit être regagnée. Regagnée avec les enseignants mais aussi avec l'ensemble des employés de l'État, qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre État. Nous continuerons à suivre de manière attentive ce dossier et nous n'oublierons pas de rappeler au Conseil d'État les engagements qui ont été pris.

Avec le deuxième volet de redressement, le premier n'étant pas encore digéré, le Conseil d'État veut aller vite, très vite, voire trop vite. Agir rapidement en telle situation pourrait être tout à l'honneur du gouvernement, mais son action trahit une précipitation certaine. Aux mesures linéaires dans les domaines de la santé et de la culture s'ajoutent des diminutions dans la charge en personnel alors que le même Conseil d'État n'a jamais remis en cause les résultats de l'étude BAK Basel qui qualifiait notre administration cantonale de légère. Et que le Conseil d'État, lui-même, s'est battu contre toute baisse d'effectif lors des exercices précédents.

Si le gouvernement agit dans la précipitation, que dire concernant les travaux de la commission des finances ? Là où l'exécutif tente de répondre à une situation qu'il juge urgente par des mesures que nous ne cautionnons pas, les commissaires PLR et UDC confirment leur déconnexion d'avec les citoyens et contribuables qu'ils disent défendre. Si le populisme est en vogue un peu partout dans le monde, nous osons espérer que notre

parlement en serait préservé. Couper à l'aveugle tout en offrant des cadeaux fiscaux à ses amis au passage, quel beau programme politique !

Pas besoin de long débat en commission pour l'appliquer. Et cela tombait bien, au vu du peu de temps réellement à disposition pour que les commissaires puissent débattre des propositions qui nous étaient soumises. Ainsi, des diminutions de subventions ont été acceptées par la majorité sans même que les répercussions des décisions ne puissent être évoquées. Coupe, diminution, suppression, voilà les maîtres-mots des commissaires de la majorité. Dans cette ambiance, notre groupe n'a pu que prendre acte de la non-entrée en matière concernant ses propositions de revenus. Ce constat, certes déjà décevant, a pris des allures de débâcle avec les propositions de la majorité. Malgré une situation financière plus que difficile, la droite a réussi à se convaincre de la nécessité d'alléger la contribution des plus aisés de notre canton en proposant une adaptation du barème profitant aux hauts revenus. Afin de compenser cette péjoration, la majorité de la COFI a encouragé l'hémorragie en alignant des propositions qui réduisent les charges mais sans avoir le courage de dire où se feront les baisses. C'est qu'à couper à tout va, on risque de fâcher un ami ou l'autre. Alors autant que cela soit à un Conseil d'État à majorité socialiste de le faire.

Malgré ces conditions, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière car il est prêt à discuter, négocier, à défendre ses propositions. Mais il est aussi prêt à combattre les mesures qui sont, en l'état, inacceptables pour notre groupe. [...] »

Les discussions sur le budget ont été stoppées mercredi 7 décembre et reprendront le jeudi 15 décembre à 19 heures.

Impôts directs (suite de la fiscalité de la réforme des personnes physiques) (16.028)

La fiscalité doit être traitée de manière globale et raisonnée

Le député Théo Huguenin-Elie a donné la position du groupe socialiste.

« [...] Le sujet fiscal a la mauvaise habitude d'échauffer les esprits, sauf à Gorgier et sauf en commission fiscalité où, selon une bonne et saine habitude, les débats – portant pourtant sur un sujet politiquement sensibles – se sont déroulés sereinement et de manière ouverte et constructive. Cette qualité de débat de la commission fiscalité n'a visiblement pas cours ailleurs, dans d'autres commissions du Grand Conseil, et nous le regrettons.

Ce qui m'amène à soulever en préambule une dérive institutionnelle qui, pour le groupe socialiste, est à la limite de l'acceptable. En effet, tout à fait naturellement et selon l'injonction du Grand Conseil et de son bureau, la commission fiscalité est chargée de travailler non seulement sur le rapport 16.028, mais également sur les différents projets de lois et globalement sur la suite à donner à la réforme fiscale sur les personnes physiques acceptée en 2012 par notre parlement, lissée sur plusieurs années et marquée par un processus de dit de "stop and go". Or quelle ne fut pas notre surprise de constater, qu'en dehors de tout cadre institutionnel, de surcroît dans un esprit polémiste, et au mépris des travaux de la commission fiscalité, la Commission financière s'était saisie du sujet pour chercher à précipiter la deuxième étape de la réforme fiscale. Ceci alors même que le sujet avait déjà été traité par la commission compétente, soit la commission

fiscalité. Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, je ne peux que vous encourager à veiller à l'esprit des institutions afin que le travail parlementaire puisse se faire au mieux.

Cela dit, venons-en au rapport 16.028 et à ses amendements. Le groupe socialiste est d'avis que la crise que connaît le Canton de Neuchâtel est grave parce qu'à un évident problème de charges (relevé par le rapport Bak Basel) s'ajoute un problème de recettes généré par les temps difficiles que rencontre l'industrie horlogère et par une évolution défavorable des flux financiers fédéraux. Le 29 septembre 2016, le Président du Conseil d'Etat exposait sans détour devant notre plénum l'ampleur de la difficulté. Il annonçait les grandes lignes des mesures d'assainissement indispensables: 40 millions dans les domaines de la formation, du social et de la santé, 25 millions de reports de charges sur les communes, 25 millions virtuel sur la fiscalité (puisqu'il s'agit ici "simplement" de suspendre la suite de la réforme de la fiscalité) et 10 millions sur l'administration.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'effort consenti sera conséquent et touchera directement non seulement le fonctionnement de notre Canton, mais également ses concitoyennes et ses concitoyens. De ce point de vue-là, les manifestations que nous avons connues ces dernières semaines ont au moins le mérite de nous rappeler que nos décisions ne sont pas des options éthérées et sans conséquences.

Aussi le groupe socialiste estime-t-il qu'il serait irresponsable et indécent d'aujourd'hui accepter une poursuite de la diminution de la fiscalité. Notre responsabilité est de nous donner du temps pour appréhender la profondeur et l'amplitude de la crise que nous traversons, soit d'appréhender sa gravité réelle et sa durée.

En d'autres termes, la fiscalité doit être traitée de manière globale et raisonnée, c'est-à-dire de manière large et sans tabou : il n'est pas impossible que des baisses ciblées apparaissent pertinentes, mais il n'est pas impossible non plus que des hausses ciblées soient pertinentes (par exemple en limitant les déductions pour frais de déplacement ou comme le Conseil d'Etat le propose en augmentant l'impôt foncier). Ce travail doit être mené en toute sérénité et en se donnant le temps nécessaire, sans pour autant procrastiner.

Vous l'aurez compris le groupe socialiste acceptera le rapport amendé par le Conseil d'Etat et par la commission fiscalité. Il sera partagé quant au sous-amendement du Conseil d'Etat fixant à 2018 le délai pour présenter à notre plénum un rapport portant sur la suite à donner à la réforme de la fiscalité des personnes physiques. » •

L'entrée en matière a été refusée par 60 voix contre 54.

Lutte contre les abus (16.030)

La question des abus est sensible car trop souvent instrumentalisée

Le député Théo Huguenin-Elie a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Au nom du groupe socialiste, j'aimerais relever la qualité du rapport et l'activisme du département de l'économie et de l'action sociale, qui n'hésite pas s'attaquer aux questions les plus sensibles et complexes. Or la question des abus est sensible par ce qu'elle est trop souvent instrumentalisée. Elle est sensible également

par ce qu'elle est souvent en lien avec la paupérité d'une frange fragile de la population ou l'individualisme exacerbé d'une frange moins modeste de la même population. La question des abus est également complexe parce que la tricherie est une gangrène susceptible de discréditer les plus beaux principes, les plus nobles systèmes et les plus louables institutions. La certitude d'une application juste des lois et règlement est essentiel afin de garantir et renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Le groupe socialiste tient également à remarquer qu'il n'y a pas des abus de droite et des abus de gauche, qu'il n'y a pas d'abus acceptables et d'abus inacceptables. Il n'y a que des abus et ceux-ci sont, de fait, inacceptables. D'ailleurs, et comme pour étayer cette assertion, le rapport et les travaux en commission démontrent que souvent les abus se cumulent, voire s'induisent : abus fiscaux et abus sociaux.

Il est donc juste et pertinent de favoriser la transversalité entre les services en s'en donnant les moyens légaux. Les trois volets abordés : travail au noir, soustraction fiscale et abus en matière de prestations sociales demandent de revoir notre législation afin de pouvoir agir de manière transversale, soit de pouvoir communiquer au sein des différents services de l'Etat des informations permettant de traiter la problématique globale. Cela dit, le groupe socialiste à la suite notamment des travaux de commission remarque que souvent la porte d'entrée de la détection des abus semble être le service des contributions; de fait, il se pose la question de savoir s'il ne s'agirait pas d'augmenter les contrôleurs fiscaux comme l'ont à plusieurs reprises souhaité les groupes de gauche de notre parlement ces dernières années : n'est-ce pas une mesure nécessaire non pour lutter contre les abus fiscaux, mais contre les abus dans tous les domaines ?

Par ailleurs et enfin, le groupe socialiste soutient également sans réserve l'action de sensibilisation de la population qui a déjà été entreprise par la campagne Réglo et nous souhaitons que l'effort se poursuive.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra les projets de loi présentés ainsi que les classements des postulats. En outre, nous accepterons le postulat 16.161 "Pour une lutte efficace contre les abus et le travail au noir sur les chantiers neuchâtelais". » •

Les deux projets de loi ont été adoptés par 112 voix sans opposition.

Adaptation de la répartition intercommunale au pot commun des transports publics (16.036)

Canton et communes doivent participer

Le député Daniel Huguenin-Dumittan a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Avec la nouvelle mise en application de la législation fédérale qui impose (dès 2016) une nouvelle politique de financement et de l'aménagement des infrastructures ferroviaires (FAIF) au travers d'un fonds FIF, les cantons et Neuchâtel ne fait pas exception doivent alimenter ce fonds FIF selon deux critères (voyageur km, trains km).

A nos yeux, les communes profitent et profiteront encore du FAIF donc il est également logique qu'elles participent à l'alimentation de ce fonds FIF.



Lors de la révision de la loi neuchâteloise sur les transports publics (LTP) effectuée par le Conseil d'Etat avec effet au premier janvier 2016, celui-ci a prévu une participation communale à ce fonds selon les modalités suivantes :

- Répartition : canton 60%, communes 40% ;
- Financement supplémentaire fait au travers du pot commun existant pour la participation des communes au financement du trafic régional et local,
- Part communale qui se calcule en fonction de la population et de la qualité de la desserte, avec, pour la qualité de la desserte, la retenue de critères comme le mode de transport, le nombre d'arrêts et de cadences.

Ce choix a mis en lumière une très grande disparité entre les communes avec un ratio de 6.6 entre la commune qui paye le plus (Neuchâtel) et celle qui paye le moins (Montalchez) et cela malgré le fait qu'il est difficile de mesurer avec précision l'utilité et le degré d'utilisation d'une structure ferroviaire à Neuchâtel ou à Montalchez.

Ceci est une illustration mais, en effet, est-ce que les seuls critères de la population (nombre d'habitants) et de la qualité de la desserte peuvent apparaître comme équitable envers un habitant de Montalchez qui se rend tous les jours à son travail, situé hors canton, en utilisant les transports publics, ou celui de Neuchâtel, qui travaille sur place sans utiliser les transports publics.

Faudrait-il concentrer les habitants utilisant les transports publics en un seul lieu ou encore faire vivre ceux qui travaillent dans l'entreprise X à côté de leur usine (comme cela se voit dans plusieurs pays de l'Extrême-Orient par exemple) ?

Assurément, notre pays applique une culture fort différente de cette approche. Notre canton couvre un espace qu'il entend occuper en y mettant de la qualité de vie et en laissant à sa population la liberté de choix du lieu de son habitation tout en lui inculquant la notion de partage et de solidarité. Rien d'autre donc qu'un canton et un espace avec ses particularités sociogéographiques et culturelles. Une qualité de vie qui se mérite, que nous méritons mais qui impose quelques conditions et concessions notamment en matière de transports publics.

Indépendamment de la difficulté de bien mesurer le coût d'une infrastructure ferroviaire pour une commune, le résultat chiffré des conditions actuelles inscrites dans la LTP et qui prévoit l'alimentation du pot commun selon des critères fixés dans ladite loi nous est également apparu, comme au sein de la commission « Mobilité 2030 » comme étant trop inégalitaire.

Le rapport du Conseil d'Etat en réponse à ce postulat était donc attendu. Il a retenu toute notre attention et nous lui apportons notre soutien. Pour notre groupe en effet, ce rapport et les propositions faites permettent :

- d'inclure les deux financements au travers d'un seul pot commun,
- d'unifier les clefs de répartition et d'atténuer les disparités entre communes en ne changeant pas les critères mais en y modifiant la clef de répartition,
- de ramener ce quotient de disparité à un facteur de 4.04

Certes on pourrait penser que les nouveaux choix effectués ne profitent qu'à certaines communes, alors que d'autres se voient rester au même niveau de financement ou que d'autres voient leur situation financière s'aggraver.

Ce dernier constat a engendré des échanges importants au sein de notre groupe. Les discussions y relatives ont permis de mettre en avant d'autres critères sous-jacents faisant notamment apparaître la notion de solidarité, cette dernière ayant pesée de tout son poids et permis de positionner notre groupe en faveur de ce rapport et cela à sa grande majorité.

Notre groupe apporte également son accord au fait que cette modification sera effectuée avec un régime transitoire sur 2016 et 2017 tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Notre groupe propose également de classer le postulat de la commission Mobilité 2030.

Permettez-nous encore une observation, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Plusieurs membres de notre groupe ont relevé que si les communes bénéficiaires de cette nouvelle répartition étaient toutes situées sur le littoral, cela ne les empêcherait pas d'y souscrire, par solidarité, et tout en pensant et en imaginant que lors d'une future révision de répartition financière cantonale, cette notion appliquée aujourd'hui, ne soit pas oubliée ... [...] » •

Le projet de loi a été adopté par 92 voix contre 17.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 12 décembre 2016.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.